

Épinal, le 4 mars 2026

A

Monsieur l'IA-DASEN des Vosges

DSDEN Vosges

17 rue Antoine Hurault

88000 ÉPINAL

Objet : Dépôt d'une alerte sociale

Monsieur l'IA-DASEN,

Au nom de l'intersyndicale Éducation du département des Vosges FSU 88, CFDT Éducation Lorraine, SE-UNSA 88, FNEC-FP-FO 88, Sud éducation Lorraine et CGT Éducation 88, conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève départemental pour les personnels enseignant-es des premier degré et second degré, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap, les assistant-es d'éducation, les personnels infirmiers et sociaux, les CPE et les psychologues de l'Éducation nationale, exerçant dans les écoles, les établissements scolaires et les établissements spécialisés du département des Vosges, à compter du 5 mars 2026.

Suite à l'annonce d'une baisse importante des moyens d'enseignement s'accompagnant de suppressions de postes dans les différents degrés, plusieurs points nous amènent à déposer cette alerte sociale :

Carte scolaire

Malgré les plans d'aide des 800 collèges, le département est une nouvelle fois oublié et les écoles orphelines en difficulté depuis plusieurs années se voient, une fois de plus, exclues des aides humaines et matérielles pourtant nécessaires à l'amélioration des conditions d'exercice et d'apprentissage. Rappelons que depuis 2023, ce sont 132 fermetures de classes dans le département, malgré des conditions de travail qui se dégradent.

Dans le second degré, les baisses drastiques du nombre d'heures de DHG conduisent à des classes surchargées et mettent à mal le fonctionnement des établissements. La mobilité des personnels en mesure de carte scolaire ou en compléments de service va devenir encore plus difficile, puisque certains vont devoir enseigner dans 3 voire 4 établissements différents au détriment de leur santé. Cette situation est également préoccupante pour les enseignant-es exerçant en SEGPA, dont les établissements sont distants dans le département. Dans ces sections, la diminution de l'offre de formation dans des secteurs comme l'habitat aura également des conséquences pour les élèves, notamment celles et ceux des dispositifs ULIS qui ne pourront malheureusement plus être accueilli-es.

- Nous demandons donc à surseoir à ces baisses de moyens et de postes et à profiter de l'opportunité de la baisse démographique pour enfin diminuer le nombre d'élèves par classe.

Conditions de travail

Une fois de plus, le département est lourdement impacté alors que les conditions d'exercice se dégradent d'année en année. Pour preuve, les déclarations dans le registre SST ne cessent de croître.

La vie scolaire dans le second degré est amenée à gérer les problèmes hors la classe avant tout. En prenant en charge ces situations, elle ne peut réellement réaliser les tâches qui lui incombent. Elle doit également

gérer une détresse mentale chez un grand nombre d'élèves qui ne se situent plus dans des conditions propices aux apprentissages.

Le nombre d'élèves notifié-es augmente de plus en plus. Le recours à des suivis mutualisés diminue grandement le temps de prise en charge des élèves. Ce suivi de plusieurs élèves augmente le stress chez les élèves et les personnels en découpant bien souvent l'emploi du temps des AESH sur plusieurs établissements et/ou écoles. D'ailleurs, lors d'un déplacement d'AESH, les principales personnes concernées sont les dernières prévenues.

Nombre d'AESH souhaitent démissionner à cause de leurs conditions de travail dégradées, et ce, même après avoir pris de temps de s'auto-former pour apporter les outils d'aide nécessaires au handicap de l'élève suivi.

Les moyens pour les réseaux d'aide spécialisée (RASED) s'amointrissent depuis des années malgré une demande croissante de la part des enseignant-es.

Nous réclamons donc :

- ▶ un redéploiement de RASED plus conséquent ;
- ▶ Le retour du dispositif Plus de maîtres que de classes pour permettre la prise en charge de ces élèves ;
- ▶ La création d'un poste de psychologue du travail dans le département ;
- ▶ Un délai de deux semaines minimum entre la notification du changement d'emploi du temps de l'AESH et la mobilité ;
- ▶ Une consultation des AESH et des écoles en cas de nouvelle notification ;
- ▶ Un maximum de quatre élèves accompagné-es par AESH.

Remplacements

Le manque d'accompagnement médical et de psychologues du travail aggrave l'isolement des personnels, favorisant l'explosion des syndromes de burn-out et une augmentation massive des arrêts maladie faute de solutions concrètes pour traiter la souffrance au travail.

En parallèle, les suppressions de postes risquent d'augmenter le nombre d'arrêts maladie pour conditions de travail dégradées : effectifs en hausse sur certains secteurs, non prise en charge des situations d'élèves explosifs en maternelle notamment, violence verbale et comportementale accrue des élèves en général... La nécessité de remplacer des collègues pour des périodes longues va nécessiter la mobilisation des brigades de remplacement.

Dans le premier degré, la fusion des deux types de postes de remplacements, à savoir BAAZ et BFC, est dictée par le ministère sans tenir compte des réalités locales. Cette fusion est imposée aux collègues et va impacter leurs conditions de travail. Les BFC en particulier subiront un profond changement de leurs modalités d'exercices et de leurs missions. Cela risque de se faire au détriment de la formation continue.

Dans le second degré, ce sont des postes de TZR qui manquent partout.

Nous réclamons donc :

- ▶ l'attribution de points de carte scolaire à celles et ceux qui le souhaitent en cas de fusion ;
- ▶ la définition des zones d'intervention ;
- ▶ la prise en compte des préférences des collègues (remplacements longs, courts, ASH, CAPPEI) ;
- ▶ un dialogue sur la gestion des doubles remplacements sur une seule journée ;
- ▶ un dialogue sur l'avenir de la formation continue ;
- ▶ la création de postes de TZR pour toutes les disciplines en tension.

Cet état des lieux crée une situation de profonde tension et un fort sentiment de mal-être ressentis par les collègues. Alors que nos organisations n'ont cessé de vous relayer l'état d'épuisement et de souffrance de nos collègues, ces décisions qui vont accentuer les difficultés des personnels nous apparaissent inacceptables .

De plus, certaines demandes concernant les absences syndicales sortent du cadre réglementaire (justificatif à envoyer avant une RIS ou un CFS par exemple) et s'apparentent à des restrictions du droit syndical.

En application du décret n°2008-1246 du 1^{er}/12/2008, nous vous demandons d'engager une négociation préalable sous trois jours.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'IA-DASEN, en notre sincère et profond attachement au service public d'éducation.

Pour les personnels,

**Les sections syndicales FSU 88, FNEC-FP-FO 88, SE-UNSA 88,
CFDT Éducation Lorraine, Sud éducation Lorraine et CGT Éducation 88**